

REÇU LE
- 5 JUIN 2026
PRÉFECTURE DU TARN

République française

TARN

BUSQUE - COMMUNE

Séance du 26 mai 2026

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 21/05/2026

vingt-six mai deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Bertrand BOUYSSIÉ

Présents : 14

Présents : Bertrand BOUYSSIÉ, Cédric MILHAUD, Stéphane BOUSQUET, Émilie CARCENAC, Bruno SENRA, André VAISSIERE, Nathalie AURIOL, Yoann BERTHOUMIEUX, Brigitte BLANC, Angélique DOMINGUES-NUNES, Joan GARRIGUES, Dominique PRIOU, Joëlle ROUYRE, Christelle SENRA

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Représentés: Laurence PAPAIX représentée par Joëlle ROUYRE

Abstention : 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Christelle SENRA

Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE BUSQUE A LASSEMBLEE SPECIALE DU SYNDICAT MIXTE AGEDI - DE_2026_015

Le Conseil municipal de Busque, dûment convoqué, s'est réuni le 26 mai 2026, sous la présidence de BOUYSSIÉ Bertrand, Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelé à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Busque au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune de BUSQUE au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la collectivité de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

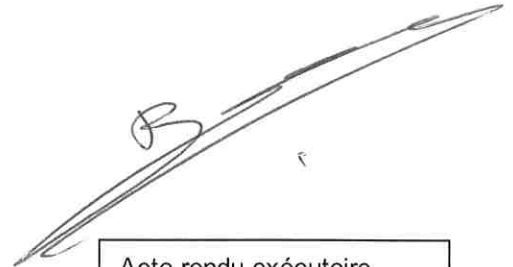
1. **DÉSIGNE** en qualité de représentante **titulaire** : **Mme Émilie CARCENAC - Adjointe au Maire.**
2. **DÉSIGNE** en qualité de représentante **suppléante** : **Mme Joëlle ROUYRE, conseillère municipale**
3. **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire
Christelle SENRA



Le Maire
Bertrand BOUYSSIÉ



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 05 / 06 / 20 26
et publié ou notifié
le 11 / 06 / 20 26